

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public,
limité à la partie technique de l'aménagement
conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier

Aménagement forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE BROISSIA

Département(s) : 39 - Jura

2013 - 2032

Surface cadastrale 38.25 30 ha

Surface retenue pour la gestion 38.25 ha

Altitudes extrêmes : 350 m - 500 m

Schéma régional d'aménagement : Franche-Comté

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE BROISSIA

2013 - 2032

Le contexte :

La forêt communale de Broissia se situe dans le département du Jura, plus précisément dans la zone naturelle de la Petite Montagne Jurassienne.

La forêt s'étage de 350 m à 500 m pour une contenance totale de 38 ha 25 a 30 ca cadastraux.

Elle se compose :

- de feuillus (88 % dont chêne 55 %, autres feuillus 14 %, hêtre 12 %, frêne 7 %) sous forme de taillis ou de taillis sous futaies souvent assez pauvres car situés sur les stations les plus difficiles
- de résineux (12 % dont 6 % de sapin et 6 % de douglas) plantés majoritairement dans les années 1950 à 1970 sur les meilleures stations.

Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt communale de Broissia se situe dans des enjeux ordinaires sur le plan de la production, biodiversité, social ou protection contre les risques naturels.

Les difficultés de commercialisation des feuillus sont importantes.

Les seuls vrais revenus sont ceux provenant des coupes résineuses.

Bilan de l'aménagement précédent : (1991 - 2010)

Si on étend la période jusqu'en 2011, l'aménagement précédent a globalement été suivi tant sur le plan des coupes que des travaux, sauf la partie à régénérer qui était fixée à 2.6 ha alors que seulement 1.3 ha ont été régénérés (plantation de hêtres). Même si elles ont été retardées, les éclaircies résineuses ont bien eu lieu. Le réinvestissement de la commune a permis de réaliser des pistes, une plantation de hêtre, et d'entretenir les limites.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

La forêt sera traitée en conversion en futaie régulière par parquets (juxtaposition dans l'espace et dans le temps de plages homogènes de plus de 50 a à quelques hectares dans une même parcelle).

L'aménagement aura une durée de 20 ans, soit 2013 / 2032.

L'aménagement se concentrera sur les coupes d'amélioration des peuplements résineux et sur l'enrichissement de la forêt via des plantations de résineux (douglas) et de feuillus (érables sycomores) dans la partie taillis sous futaie.

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Les coupes résineuses seront assises avec une date et un volume présumé réalisable sur la surface parcourue.

Les coupes feuillues seront pour la plupart classées par ordre de priorité sans date prévisible.

pour les travaux :

Les travaux comprendront l'entretien courant des limites et des plantations de résineux et de feuillus.

Bilan prévisionnel

Le bilan financier global sera positif.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE BROISSIA
N°Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	39 - Jura
Communes de situation	BROISSIA
N°ONF de la région nationale IFN de référence	318- Petite montagne jurassienne
Schéma régional d'aménagement de référence	Franche-Comté

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2013	2032

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
BROISSIA	F06725Q	38.25 30 ha	11/12/1992	1991	2010

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	38.25 30 ha
Surface retenue pour la gestion	38.25 ha
Surface boisée en début d'aménagement	38.25 ha
Surface en sylviculture de production	34.24 ha

COMMENTAIRES :
 Les parcelles B 27 et ZD 66 partie bénéficient maintenant du régime forestier soit 5.50 ha d'application faisant passer la surface de 32 ha 74 a 90 ca à 38 ha 25 a 30 ca.
 Le type ZNA et une partie du 2.1 sont retirés de la surface totale pour obtenir la surface en sylviculture. Cela représente 4.01 ha de "hors sylviculture", voir le classement des parcelles pour le détail par parcelles.
 La surface boisée est égale à la surface totale.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total

production ligneuse	nul 4 ha	faible 24 ha	moyen 10 ha	fort	38 ha
biodiversité		ordinaire 38 ha	reconnu	fort	38 ha
paysage, accueil, eau potable		local 38 ha	reconnu	fort	38 ha
protection contre les risques naturels	nul	faible 38 ha	moyen	fort	38 ha

COMMENTAIRES : Les 10 ha de station à bonne fertilité sont considérés avec enjeu moyen de production, les 4 ha de hors sylviculture sont considérés comme sans objet, le restant est en enjeu ordinaire.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type II	38 ha	

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
Sans objet.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	4 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
Attention, la station 11 sur limons est sensible au tassement.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Sans objet.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	350 m	500 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
1	Chênaie pubescente	0.92 ha	2%
3	Chênaie sessiliflore-charmaie sur lapiaz	11.11 ha	29%
4	Chênaie sessiliflore-charmaie sur sol très superficiel sur calcaire	3.79 ha	10%
5	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel sur calcaire	10.06 ha	26%
10	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésoneutrophile à acidophile sur limon	8.38 ha	22%
11	Hêtraie-chênaie sessiliflore mésoacidophile à acidophile sur limon	3.99 ha	10%
TOTAL		38.25 ha	

Fertilité des stations :

Production faible : 15.82 ha (41 %), production moyenne : 12.05 ha (32 %), production bonne : 10.35 ha (27 %), les stations 10 et 11 présentent le meilleur potentiel.

Sensibilité au tassement :

Sensibilité au tassement faible 15.82 ha (41 %), moyenne 10.06 ha (26 %), et forte 12.37 ha (32%). Les stations 10 et 11 présentent la sensibilité la plus forte.

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Chêne indigène		55%
Autres feuillus		14%
Hêtre		12%
Frêne commun		7%
Douglas		6%
Sapin pectiné		6%
TOTAL		100%

COMMENTAIRES :

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
2.1	TSF pauvre ($G < 10 \text{ m}^2/\text{ha}$) non balivable sur station médiocres	2.19 ha	6%
2.2	TSF pauvre ($G < 10 \text{ m}^2/\text{ha}$) non balivable sur station correctes	10.04 ha	26%
3	TSF pauvre ($G < 10 \text{ m}^2/\text{ha}$) balivable ou progressivement améliorable	6.78 ha	18%
4.2	TSF riche ($G > 10 \text{ m}^2/\text{ha}$), avec hêtre $> 20 \%$, vieillis ($GB > 25\%$)	0.68 ha	2%

5.1	TSF riche (G> 10 m ² /ha), avec chêne > 80 %	11.46 ha	30%
R1 bis	Semis et fourrés de sapin H ≤ 3m sous abri	0.36 ha	1%
R2	Gaulis/Bas-perchis de sapin 3m < H jusqu'à la 1ère éclaircie (~12m)	0.14 ha	0%
R3	Haut-perchis de sapin de la 1ère écl. (vers H > 12m) à diam ≤ 25cm	0.05 ha	0%
R4	Jeune futaie résineuse sapin et douglas 25 < diam ≤ 40cm	1.82 ha	5%
R5	Futaie adulte de douglas 40 < diam ≤ 60 cm	2.40 ha	6%
GP	Gaulis et perchis feuillus 3m < H jusqu'à la première éclaircie (H ~ 14 m)	1.32 ha	3%
ZNA	Zone boisée non susceptible d'amélioration (station peu fertile)	1.01 ha	3%
TOTAL		38.25 ha	

AUTRES COMMENTAIRES :

La forêt est bien desservie grâce à la réalisation de nombreuses pistes lors du précédent aménagement, surtout dans les zones les plus fertiles (canton du Bouchat).

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets	34.24 ha	
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière		38.25 ha
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	4.01 ha	
TOTAL	38.25 ha	

COMMENTAIRES :

La totalité de la forêt est classée est futaie par parquets compte tenu des structures de peuplements présentes.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	diamètre retenu	âge retenu
Hêtre		4.11 ha	12.0%	55	100
Chêne sessile		18.83 ha	55.0%	60	120
Douglas		2.05 ha	6.0%	60	70

Sapin pectiné		2.05 ha	6.0%	55	100
	Autres feuillus	7.19 ha	21.0%	55	100
TOTAL		34.24 ha			

COMMENTAIRES :

Compte tenu de la fertilité et de l'altitude, il ne faudra pas mener les essences à leurs critères maximum d'exploitabilité.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	2.60 ha
Surface effectivement régénérée	1.30 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0.00 ha

COMMENTAIRES :

L'aménagement prévoyait 2.6 ha de régénération dans les parcelles 1, 2, 5 et 6. Dans les faits 1.3 ha ont été plantés et régénérés en hêtre dans la parcelle 2 en 1999.

Nouvel aménagement		
Traitements avec renouvellement suivi en surface	34.24 ha	
Surface d'équilibre (Se)	6.40	
Surface disponible à l'ouverture en régénération (So)	0.00	
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0.00	
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0.00	
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	1.50	
Surface à ouvrir (So)	1.50	
Surface à terminer (St)	1.50	
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans coupe)	0.00	
Traitements en Taillis ou TSF	0.00 ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	0.00 ha	
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)		
Cible densité de perches à l'équilibre		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre	
Indicateurs de renouvellement	valeur observée	note forêt
Surface terrière		
% de la surface avec une régénération satisfaisante	13%	
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	2 ha	

COMMENTAIRES :

Sont prévus 1.50 ha de renouvellement liés aux travaux de plantations prévus en haut des parcelles 5 (0.7 ha) et 6 (0.8 ha).

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Remarques		
Code	Libellé										
AMELF	amélioration feuillue	1	1_af	3.03	2.96						
AMELF	amélioration feuillue	2	2_af	3.96	3.64						
AMELF	amélioration feuillue	3	3_af	2.00	1.49						
AMELF	amélioration feuillue	4	4_af	1.92	1.58						
AMELF	amélioration feuillue	5	5_af	2.18	2.18						
REGE	régénération	5	5_r	0.70	0.70	0.7	0.7		Si les travaux de plantation sont réalisés - en haut de la parcelle à l'ouest.		
AMELF	amélioration feuillue	6	6_af	1.97	1.97						
REGE	régénération	6	6_r	0.80	0.80	0.8	0.8		Si les travaux de plantation sont réalisés - en haut de la parcelle à l'ouest.		
AMELF	amélioration feuillue	7	7_af	1.44	1.44						
AMELR	amélioration résineuse	7	7_ar	1.31	1.31						
AMELF	amélioration feuillue	8	8_af	0.41	0.41						
AMELR	amélioration résineuse	8	8_ar	1.33	1.33						
AMELF	amélioration feuillue	9	9_af	1.13	1.13						
AMELR	amélioration résineuse	9	9_ar	1.46	1.46						
AMELF	amélioration feuillue	10	10_af	2.53	2.31						
AMELR	amélioration résineuse	10	10_ar	0.67	0.67						
AMELF	amélioration feuillue	11	11_af	2.19	1.77						
AMELF	amélioration feuillue	12	12_af	3.79	2.99						
AMELF	amélioration feuillue	13	13_af	5.43	4.10						
Totaux				38.25	34.24	1.50	1.50				

COMMENTAIRES :

RAS.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code coupe	VPR commercial feuillus	VPR commercial résineux	Observations
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG								
2014	8	8_ar		AMELR	1.33 ha	0.18 ha	FA.FXX	SF	6		Enlèvement de l'abri feuillu dominant les sapins
2014	9	9_ar		AMELR	1.46 ha	0.18 ha	FA.FXX	SF	6		Enlèvement de l'abri feuillu dominant les sapins
2017	10	10_ar		AMELR	0.67 ha	0.67 ha	FA.RXX	AMEL		25	Types R4 - Sapin uniquement
2017	8	8_ar		AMELR	1.33 ha	0.53 ha	FA.RXX	AMEL		20	Types R4 - Sapin uniquement
2019	7	7_ar		AMELR	1.31 ha	1.26 ha	FA.RXX	AMEL		90	Types R5 - Douglas uniquement
2019	8	8_ar		AMELR	1.33 ha	0.62 ha	FA.RXX	AMEL		45	Types R4 - Douglas uniquement
2019	9	9_ar		AMELR	1.46 ha	1.14 ha	FA.RXX	AMEL		80	Types R5 - Douglas uniquement
2020	5	5_r		REGE	0.70 ha	0.70 ha	FA.FXX	RA	190		Coupe rase pour plantations si les travaux sont votés
2020	6	6_r		REGE	0.80 ha	0.80 ha	FA.FXX	RA	210		Coupe rase pour plantations si les travaux sont votés
2020	5	5_a		AMELF	2.18 ha	2.18 ha	FA.FXX	SF	100		Si les travaux de plantation ont lieu, profiter de la coupe rase pour marteler la totalité de la parcelle pour une mise en vente. Regrouper avec l'UG 6_a si nécessaire
2020	6	6_a		AMELF	1.97 ha	1.97 ha	FA.FXX	SF	95		Si les travaux de plantation ont lieu, profiter de la coupe rase pour marteler la totalité de la parcelle pour une mise en vente. Regrouper avec l'UG 5_a si nécessaire
2024	10	10_ar		AMELR	0.67 ha	0.67 ha	FA.RXX	AMEL		25	Sapin uniquement
2024	8	8_ar		AMELR	1.33 ha	0.53 ha	FA.RXX	AMEL		20	Sapin uniquement
2024	9	9_ar		AMELR	1.46 ha	0.14 ha	FA.RXX	E		3	Sapin uniquement
2027	7	7_ar		AMELR	1.31 ha	1.26 ha	FA.RXX	AMEL		90	Douglas uniquement
2027	8	8_ar		AMELR	1.33 ha	0.62 ha	FA.RXX	AMEL		45	Douglas uniquement
2027	9	9_ar		AMELR	1.46 ha	1.14 ha	FA.RXX	AMEL		80	Douglas uniquement
2028	2	2_a		AMELF	3.96 ha	0.64 ha	FA.FXX	E1	125		Eclaircir la plantation de hêtre à Ho = 15 m
2032	10	10_ar		AMELF	0.67 ha	0.67 ha	FA.RXX	AMEL		30	Sapin uniquement
2032	8	8_ar		AMELF	1.33 ha	0.71 ha	FA.RXX	AMEL		30	Sapin uniquement - rattacher en éclaircie le type R1 bis de 2012
2032	9	9_ar		AMELR	1.46 ha	0.32 ha	FA.RXX	AMEL		10	Sapin uniquement - rattacher en éclaircie le type R1 bis de 2012
2032	10	10_a		AMELF	2.53 ha	0.87 ha	FA.FXX	SF	20		Prioritaire - nettoiement du buis et l'ouverture du peuplement sur 0.5 ha pour permettre l'installation du sapin autour de la plantation.
2032	1	1_a		AMELF	3.03 ha	2.96 ha	FA.FXX	SF	150		
2032	13	13_a		AMELF	5.43 ha	4.10 ha	FA.FXX	SF	140		
2032	7	7_a		AMELF	1.44 ha	1.44 ha	FA.FXX	SF	40		
2032	8	8_a		AMELF	0.41 ha	0.41 ha	FA.FXX	SF	10		
2032	9	9_a		AMELF	1.13 ha	1.13 ha	FA.FXX	SF	30		
2032	3	3_a		AMELF	2.00 ha	0.60 ha	FA.FXX	SF	15		
2032	4	4_a		AMELF	1.92 ha	0.60 ha	FA.FXX	SF	15		

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter

G total à récolter durant aménagement	120 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	660 m ³

COMMENTAIRES :

Toutes les coupes feuillues indiquées en 2032 pour leur ordre de passage en coupe ne seront pas réalisées, l'EA correspond ici en feuillus à un maximum qu'il ne serait d'ailleurs pas bon d'atteindre si l'on souhaite garantir une ressource durable, ceci compte tenu des délais nécessaires entre deux coupes de taillis (30/40 ans).

Les peuplements feuillus représentent environ 30 ha : il ne faudrait donc pas dépasser 1 ha par an de coupe, soit 20 ha sur la période d'aménagement pour assurer un équilibre à long terme de la ressource feuillue.

Le vieillissement du taillis est par ailleurs favorable à la conversion en futaie.

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Plantation de douglas + dégagements sur les 20 ans	5_a et 6_a	1 ha		8 000 €	I
	Plantations d'érables sycomores + dégagements sur les 20 ans	5_a et 6_a	0.5 ha		4 000 €	I
Total					12 000 €	
soit annuellement					600 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

Les plantations auront lieu à l'ouest des parcelles 5 et 6 sur les stations sur limons.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{te}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Total				0 €	
soit annuellement				0 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

Pas de travaux d'infrastructure nécessaire.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien du parcellaire et du périmètre		9 km		500 €	E
Total				4 500 €	
soit annuellement				225 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

En commençant prioritairement par les tronçons les plus anciens et à enjeux.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0.00 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0.00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0.00 ha
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	0.00 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0.00 ha

COMMENTAIRES :
Forêt trop petite pour ce type d'engagement.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

COMMENTAIRES :
Ces mesures générales seront suivies.

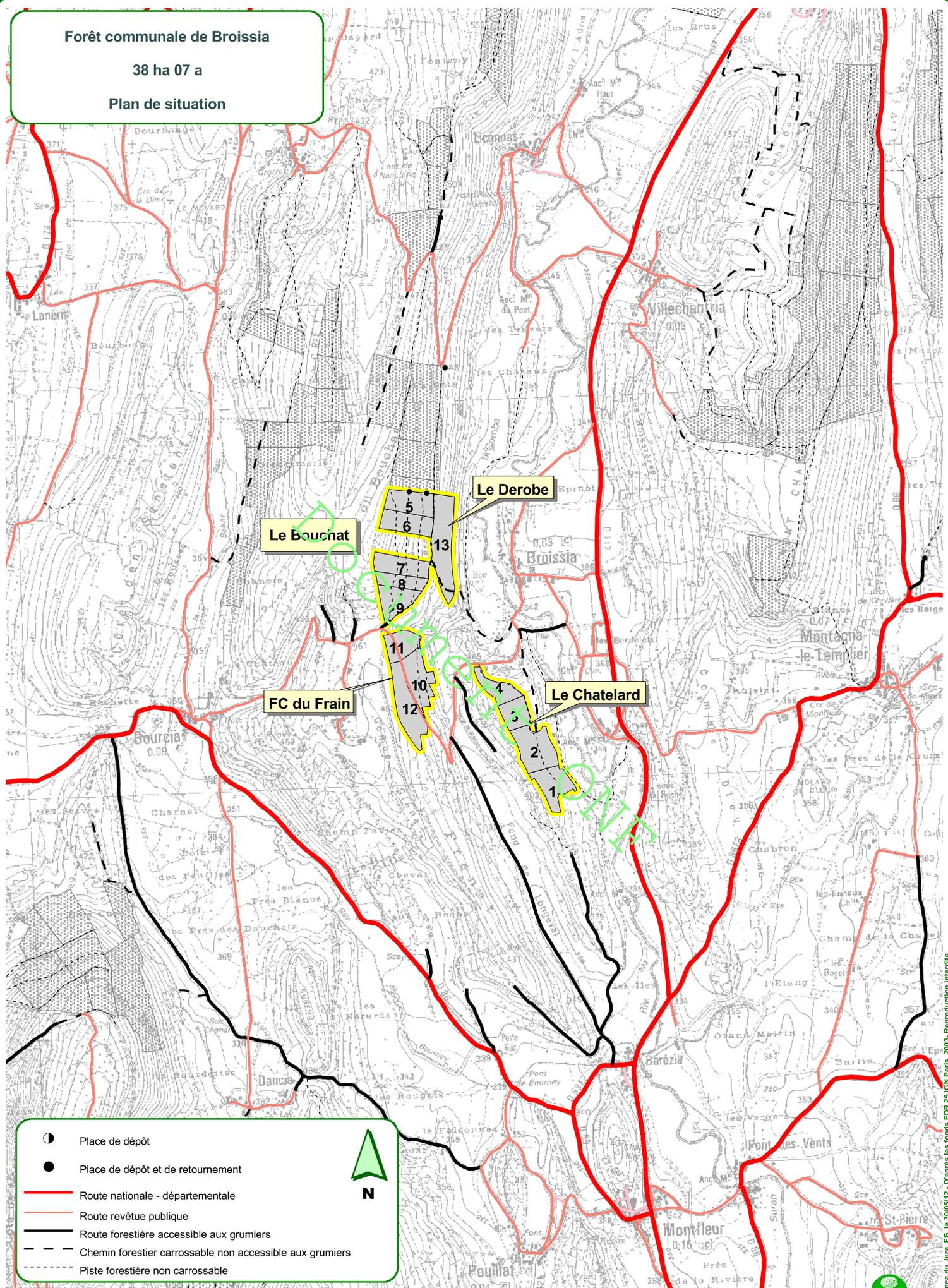
Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

COMMENTAIRES :
Sans objet - Hors site Natura 2000.

Forêt communale de Broissia

38 ha 07 a

Plan de situation



-  Place de dépôt
-  Place de dépôt et de retour
-  Route nationale - départementale
-  Route revêtue publique
-  Route forestière accessible aux grumiers
-  Chemin forestier carrossable non accessible aux grumiers
-  Piste forestière non carrossable

N

Echelle : 1:25000





Forêt communale de Broissia

38 ha 25 a

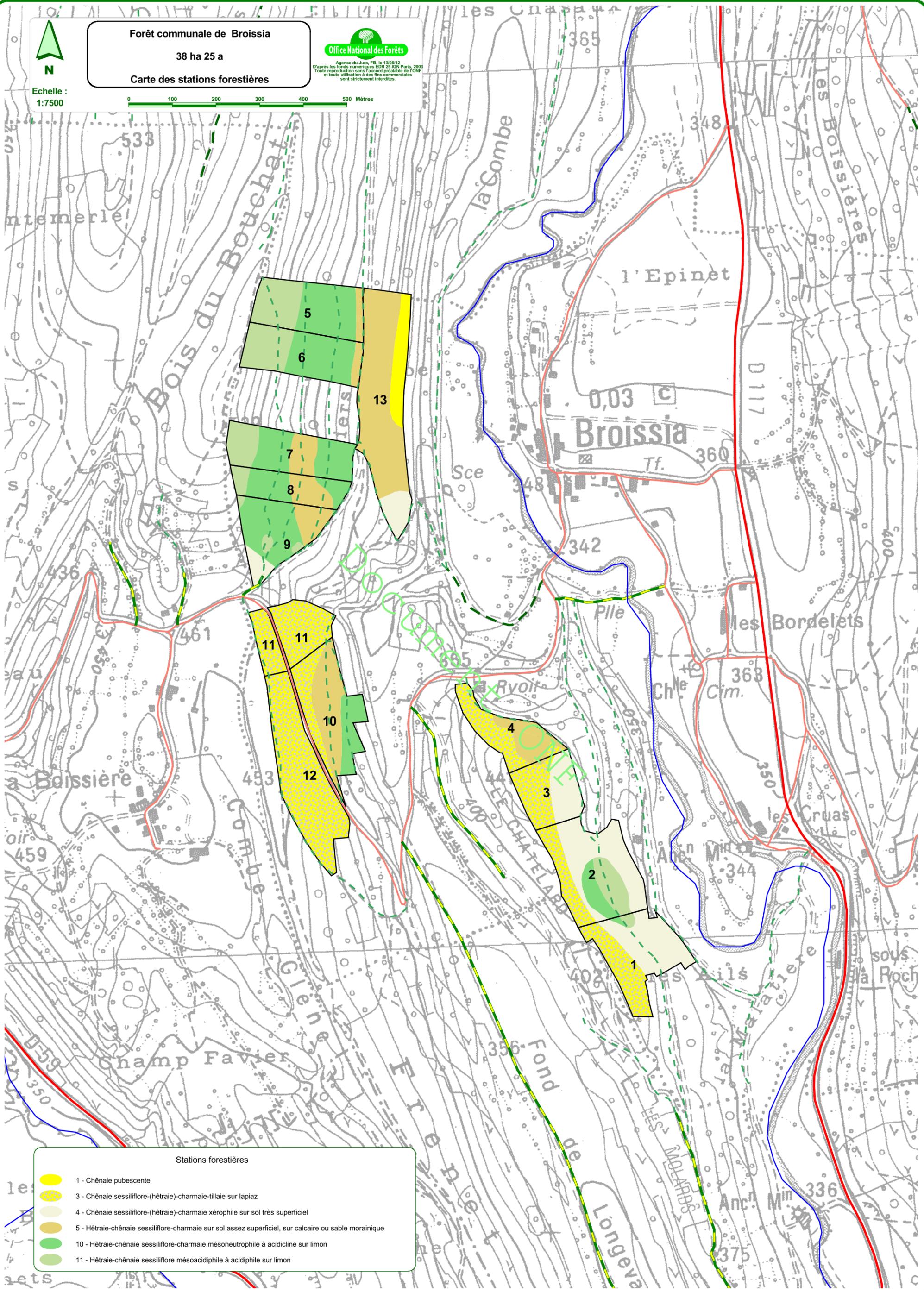
Carte des stations forestières



Agence du Jura, FN, le 13/08/12
D'après les fonds numériques EDR 25 IGN Paris, 2003
Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF
et toute utilisation à des fins commerciales
sont strictement interdites.

Echelle :
1:7500

0 100 200 300 400 500 Mètres



Stations forestières

-  1 - Chênaie pubescente
-  3 - Chênaie sessiliflore-(hêtraie)-charmaie-tillaie sur lapiaz
-  4 - Chênaie sessiliflore-(hêtraie)-charmaie xérophile sur sol très superficiel
-  5 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel, sur calcaire ou sable morainique
-  10 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésoneutrophile à acidiline sur limon
-  11 - Hêtraie-chênaie sessiliflore mésoacidiphile à acidiphile sur limon

Forêt communale de Broissia

38 ha 25 a

Carte des peuplements forestiers

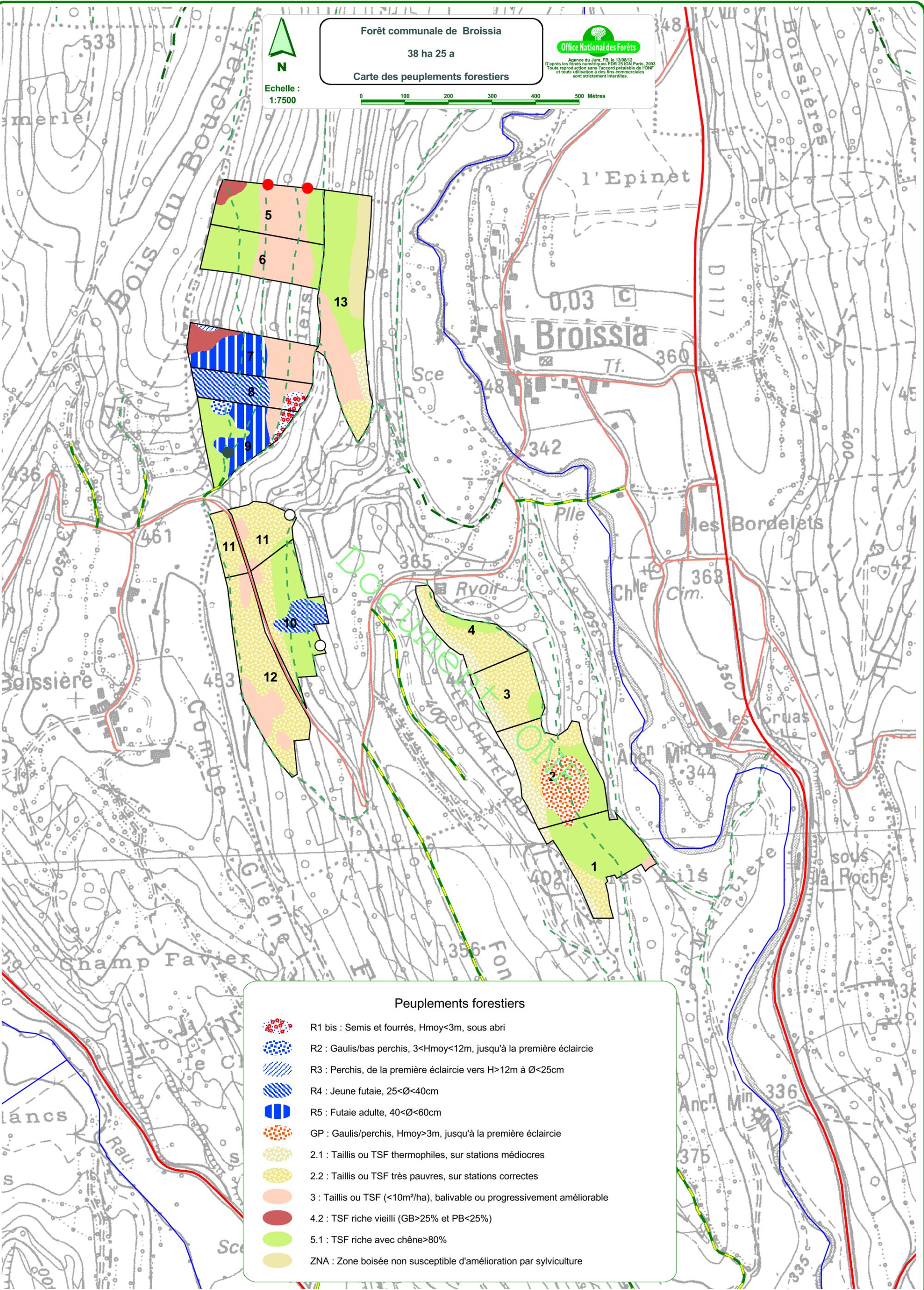


Agence du Jura, FB, le 13/09/12
D'après les fonds numériques EDR 25 IGN Paris, 2003
Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF
et toute utilisation à des fins commerciales
sont strictement interdites.



Echelle :
1:7500

0 100 200 300 400 500 Mètres





Forêt communale de Broissia

38 ha 25 a



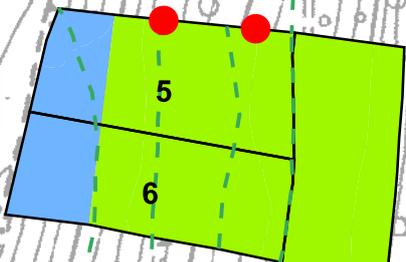
Service du Parc N° 04 71 12 11 12
D'après les données cadastrales ECR 2014 IGN Paris, 2013
Toute reproduction sans l'accord préalable de l'ONF
et toute utilisation à des fins commerciales
sont strictement interdites.

Echelle :
1:7500

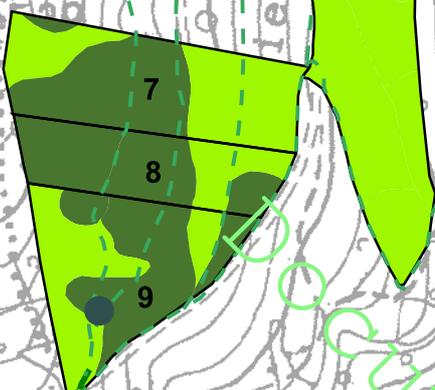
Carte d'aménagement et des équipements



Le Bouchat



Le Derobe



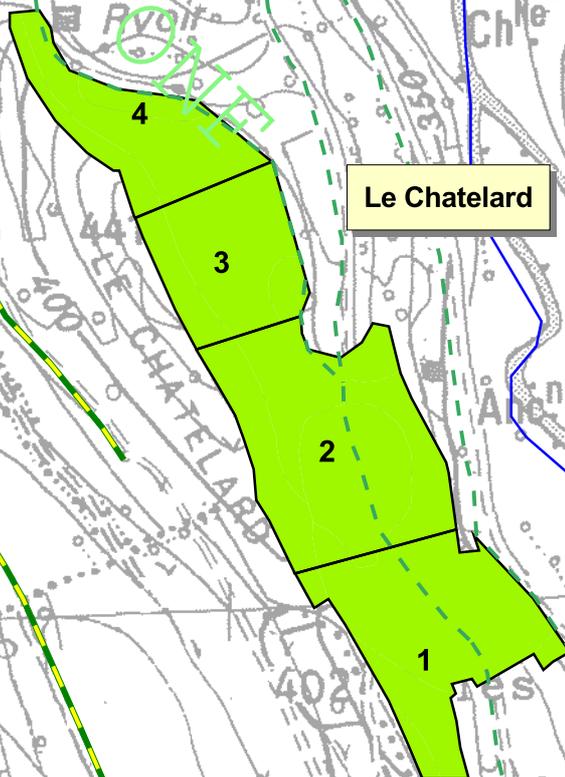
Groupes d'aménagement

-  Amélioration (31,98 ha)
-  Amélioration résineux (4,77 ha)
-  Régénération (1,50 ha)

FC du Frain



Le Chatelard



Place de dépôt et de retournement

-  Place de dépôt
-  Place de dépôt et de retournement
-  Place de retournement

Réseau de desserte

-  Route départementale
-  Autres routes revêtues publiques
-  Autre route publique non accessible aux grumiers
-  Route forestière accessible aux grumiers
-  Chemin forestier carrossable non accessible aux grumiers
-  Piste forestière non carrossable

Document ONE